

Les murmures du Gouessant

Captive-moi veux-tu ? Fais entendre ta voix ?
Eau remuante, qui court vers les gouffres insondables,
Ton plus beau chant et tes notes insaisissables,
Qu'écoutent inclinées les branches de nos bois.

Les pieds dans l'eau, comme au temps des bergères,
Ami, Vois naître et fleurir sur mes bords, les fleurs,
Chèvrefeuilles, liserons, dès que l'aube t'éclaire.
Ouvrant sur mon parcours, leurs robes de couleurs.

Entends autour de moi, les mélodies et les murmures,
Et tous les gais couplets exaltant ces beautés,
Qui enchantent mes rives, longeant les noires mûres,
Ou l'odorante framboise, au cœur des chauds étés.

Et la nuit venue ! Viens près de moi, entouré des silences.
Pour mieux comprendre les sons, qui remplissent les chemins,
Ils prennent ainsi, plus d'ampleur et paraissent immenses,
Sous le toit lunaire et luisant des regards divins.

Alors que le matin, l'aube vierge s'exhume...
A travers les champs, ou sous mes voûtes boisées,
Je m'en vais en filant, des quenouilles de brûmes !
Viens m'admirer, traversant les rayons d'or irisés.

O Gouessant vagabond ! continue ta poésie.
Qui loue la paix des champs et des sauvages fruits,
Le chant de l'oiseau libre et l'apaisante vie,
Des édens primitifs, loin des barbares bruits.

Heureux, ceux qui comprennent, toutes ces simples choses,
Ne voyant fuir leurs jours, que sur ton fin miroir !
Vivant leur plaisir, sous l'escalade des rustiques roses !
Venant embellir, ces lieux frais de notre terroir.

Juillet 1960.

R. BILLAUD.

Mais où sont les Orgues d'Antan ?

Lamballe a trois églises, la place du Pilon, un haras célèbre, une campagne accueillante où nos ancêtres construisaient de belles demeures ; c'est un pays de savants et d'artistes qui garde le souvenir des plus grandes Maisons de Bretagne et de France. Mais c'est encore plus : cette cité historique est bien connue des musicologues. Lamballe est certes un lieu musical grâce à l'Ecole municipale de musique, originale et précieuse, mais les Lamballais doivent apprendre que leur ville est citée parmi les premières de France dans l'histoire de la facture d'orgue : il existe chez nous, dans les églises Notre-Dame et Saint-Jean, deux magnifiques instruments, étudiés et décrits par le Président Henri Corbes, dans les numéros 93 et 94 du Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, et par deux musicologues et universitaires parisiens, Norbert Dufourcq, dans sa thèse de doctorat ès-lettres de 1935, et Claude Noisette de Crauzat, dans sa thèse de doctorat d'état de 1973.



Les visiteurs et habitués de la Collégiale Notre-Dame connaissent bien le fameux « jubé » du XV^e siècle, sous lequel l'officiant prononçait autrefois les paroles « Jube Domine benedicere », mais combien savent que le meuble qui domine cette tribune est un buffet d'orgue, c'est-à-dire un instrument de musique auquel il manque l'essentiel, un clavier et des tuyaux ?

Le premier orgue de Notre-Dame est le plus ancien de Bretagne, puisqu'il fut sans doute construit en 1415, avant ceux de Rennes (1417), de Fougères (1443), et de la cathédrale de Saint-Brieuc (1540). C'est le seul orgue breton élevé sur jubé sans arcature, et les historiens se demandent encore s'il se trouvait à sa place actuelle, c'est-à-dire à l'entrée du collatéral sud, ou à l'entrée du chœur. C'est que les documents sont rares : nous ne possédons plus guère qu'un manuscrit de l'abbé Marsouin, achevé le 13 avril 1840 et conservé au presbytère de Lamballe. Ce manuscrit, intitulé « Notice historique sur Penthièvre et Lamballe », est basé sur les archives des paroisses, en partie détruites aujourd'hui. On ne sait donc presque rien de ce premier instrument, si ce n'est qu'une restauration de la tribune eut lieu en 1584.

En 1631, l'orgue était en ruine : la Fabrique (Conseil paroissial) passa commande au facteur Paul Maillard, alors occupé à Vannes. Il faut dire que le XVII^e siècle fut en France l'âge d'or de la facture d'orgue ; des centaines d'instruments, dont plusieurs subsistent, furent construits dans les églises paroissiales, souvent grâce à la générosité des fidèles ou de leurs seigneurs, qui pensaient ainsi diminuer leurs années de Purgatoire. Paul Maillard fut l'un des célèbres bénéficiaires de cette piété musicale ; il exerça son métier à Paris (1607), puis à Angers (1624) et Vannes (1630). En quittant Lamballe, il construisit des orgues à Saint-Malo,

Beaufort-en-Vallée, Saint-Aubin d'Angers, Notre-Dame de Vitré et Saint-Germain de Rennes. Il fut en Bretagne le prédécesseur de Thomas Dallam et de ses fils, facteurs anglais exilés par le puritain Cromwell.

Maillard ne put répondre promptement à l'appel de la Fabrique, car une épidémie de peste s'abattit sur Lamballe : le souci de sa santé l'emportant sur l'appât du gain, il n'acheva la construction du nouvel orgue qu'en 1633. Un ébéniste malouin, Josselin du Maine, exécuta le buffet (meuble ouvragé contenant les tuyaux et la mécanique de l'orgue) ; c'est ce buffet, et lui seul, hélas, que nous pouvons admirer aujourd'hui : la différence est remarquable entre la tribune du XV^e et cette façade d'orgue du XVII^e.

L'épidémie de peste qui l'avait vu naître porta malheur au nouvel instrument, car dès 1642, il était inutilisable. Pierre Tuyau, un compagnon de Maillard, le répara et en resta titulaire pendant plusieurs années ; en effet, les facteurs d'orgue n'étaient pas alors des chefs d'entreprise comparables à leurs successeurs actuels : ils construisaient l'instrument, et souvent restaient sur place quelques années, comme organistes, formant des ouvriers qui leur succéderaient. Pierre Tuyau, qui bénéficiait d'un logement de fonction, ne quitta son emploi qu'en 1659, à la suite d'un procès avec la Fabrique (le cas était fréquent).

Nous savons encore que de 1673 à 1680, le sieur du Mesnil et son beau-fils Jacques de Tronchays furent organistes, et que juste avant la Révolution l'orgue servait encore, puisqu'en 1789, un certain Le Maou reconnaît percevoir des honoraires comme organiste des deux paroisses de la ville. C'est pendant la Révolution que les passants et les enfants saccagèrent l'instrument, se servant des tuyaux pour faire des sifflets.

Depuis deux siècles, ce magnifique buffet est vide, on voit le jour au travers et il dépare l'ensemble comme un cadre sans tableau. Ne pourrait-on pas, en attendant mieux, installer dans ces ouvertures béantes une façade de tuyaux muets, qui redonneraient au jubé son équilibre et sa signification première ?

★

★ ★

Le grand orgue de l'église Saint-Jean est plus récent, mais le buffet en est également admirable, et l'instrument a le mérite d'être complet : claviers, tuyaux, mécanique, soufflerie, le tout malheureusement en très mauvais état. C'est en 1777 qu'il fut construit par le facteur Texier, de Rennes ; nous savons peu de choses de l'histoire de cet orgue, sinon que la console (pupitre de commande de l'organiste), qui était à l'origine intégrée au buffet, en fut séparée au début du XX^e siècle, probablement pour que l'interprète puisse mieux suivre le déroulement des offices, ou parce que c'était la mode de l'époque romantique. Au XVIII^e siècle, la console de l'orgue se trouvait en effet au centre de l'instrument, entre le premier et le deuxième buffet.

Tous les motifs sculptés sont décorés à la feuille d'or, le reste de la boiserie étant recouvert « d'un brun d'autant plus regrettable que l'on devine par endroits des traces de rouge vermillon, comme sur les clavecins parisiens de 1750-1760 » (Crauzat, p. 1790). L'inscription en lettres d'or « Te Deum Laudamus » date sans doute du XIX^e siècle.

Quelques travaux effectués au XX^e siècle n'ont pas empêché la lente

agonie de l'instrument, mal entretenu et négligé. C'était un fort bel orgue — nous l'avons entendu — contenant encore quelques timbres d'origine, la plupart ayant été transformés par les facteurs d'orgue romantiques. Il est aujourd'hui entièrement silencieux, et d'autant plus oublié que l'escalier d'accès à la tribune est en partie supprimé.



L'orgue français est en pleine renaissance, car c'est un instrument destiné à tous, bien au-delà des frontières religieuses. Il faut donc sauver et restaurer ces deux chefs-d'œuvre du patrimoine de Lamballe, avant qu'il ne soit trop tard. Un instrument de musique est un objet d'art actif, et qui stimule l'activité : deux orgues historiques peuvent servir, en dehors du culte, à des concerts, des festivals, des enregistrements de disques, qui feraient entendre partout la voix de Lamballe. Des cours d'interprétation de musique ancienne draineraient vers notre ville l'élite des musiciens français et étrangers. Deux petites communes françaises, parmi beaucoup d'autres, doivent ainsi leur célébrité musicale actuelle à la musique d'orgue : Saint-Maximin dans le haut Var, et Saint-Donat dans la Drôme ; concerts, stages et enregistrements y sont réalisés tous les ans par de grands noms de l'orgue comme Marie-Claire Alain. Et puisqu'on ne fabrique jamais l'orgue en série, quel plaisir de pouvoir apprécier chez soi, dans sa ville, un instrument unique au monde, et de savoir que ce vingtième siècle vieillissant n'aura pas été à Lamballe le fossoyeur du génie de nos ancêtres.

Michel DUBOIS.

A notre ami Jean GOMBAULT



*Négociant en alimentation à Lamballe jusqu'à 1942
Maire de Lamballe de 1947 à 1959
Conseiller général de 1951 à 1970
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918*

Puisque ce bulletin est celui de l'année 1980, nous devons à M. Jean Gombault que ces pages lui soient consacrées.

En mars 1980, M. Gombault nous a quittés. Il était né à Lamballe le 31 août 1890, donc décédé dans sa 90^e année.

A part ses études à Paris et les années de guerre 1914-1918, il a toujours vécu à Lamballe.

Lamballe était une partie de sa raison d'être, il y trouvait joie et bonheur ; ne lui arrivait-il pas d'écrire, de versifier, de chanter même avec pour thème sa petite patrie comme d'aucuns peuvent le faire pour dire leur amour, or c'était bien de l'amour qu'il entendait exprimer !

Comme tous ceux de sa génération à qui il a été donné de vivre vieux, il a connu deux civilisations : celle de l'époque des lampes à pétrole, des voitures à chevaux et aussi disons d'une industrie naissante et d'un chemin de fer qui venait juste d'acquérir son droit de cité, l'autre, l'époque de l'informatique, de la technologie avancée, de l'énergie nucléaire, mais aussi d'un monde inquiet, nerveux qui cherche sa voie.

Son métier d'homme sera celui d'un citoyen de ce XX^e siècle : siècle incontestablement passionnant mais terriblement dangereux, cruel et combien difficile pour quelqu'un assumant des responsabilités.

La moitié de ses camarades d'enfance disparaissent dans la tourmente de 1914-1918. Avec ceux qui restent il poursuit sa route et c'est 1939-1945, nouvelle guerre, nouveau cauchemar et, enfin, « redépart » vers ce deuxième versant du siècle que nous voulons meilleur.

Entre les deux guerres et après la deuxième guerre il est de ceux sur qui la cité peut compter ; pour que l'on puisse compter sur un homme il faut qu'il soit fermement attaché à un idéal et qu'il se sente mobilisé à ce titre, de plus, qu'il sache discerner immédiatement ce qui est vrai ou faux pour le bien des hommes.

M. Gombault remplissait ces conditions, c'est pourquoi les responsabilités sont venues vers lui : conseiller municipal, maire-adjoint, maire, conseiller général, toutes ces tâches lui étaient destinées. Modeste, il a voulu limiter ces ambitions à cela, peut-être que, secrètement, il pensait qu'au-delà il lui aurait fallu quitter Lamballe, idée qui lui était peut-être insupportable.

Sa ville avait créé l'homme politique, la paroisse attendait de lui le concours actif du chrétien à la foi profonde et dont les avis étaient des plus judicieux. Dans un rôle comme dans l'autre, la tolérance, la paix sociale faisaient partie de ses préoccupations attentives.

Ses loisirs furent ceux de sa génération : des occupations simples et orientées vers la jeunesse ; la fanfare de la Penthièvre fut l'objet de tous ses soins, il la voulait première dans tous les concours de Bretagne. Sa joie se lisait sur son visage lorsqu'il était parmi ses fifres, tambours et clairons, et l'important c'est que cette même joie se lisait sur le visage des enfants qui étaient venus chercher auprès de lui cette chose si précieuse : l'enthousiasme.

Mais le temps passe et passe encore, il faut cesser d'entreprendre, dételer progressivement, se consacrer davantage à ses neveu, nièce et petits-neveux avant de recevoir d'eux attentions et soins.

Sur la fin de sa vie, il ne conserve que deux choses parce que son cœur en a besoin : la présidence du Souvenir français et la présidence des anciens combattants de 1914-1918.

Jusqu'au dernier jour il a voulu rester ainsi à la tête de ses anciens compagnons de la première guerre.

Il m'avait demandé de prendre sa relève pour présider le comité local du Souvenir français, à ce titre, je le voyais souvent pour l'informer de la mission qu'il m'avait confiée et, en marge de cela, nous étions conduits à parler de son passé, de sa vie publique, de quelques-uns de ces hommes qu'il avait côtoyés, de ses alliés politiques et aussi de ses adversaires, mais quand il parlait des uns ou des autres, il savait trouver les mots qui pouvaient mettre en relief les qualités de chacun ; ainsi dans sa mémoire seul le bien avait une place.

Un jour, alors que je prenais congé de lui, il me dit : « Je suis prêt ». C'était le chrétien qui m'expliquait de cette façon qu'il allait comparaître devant Dieu l'esprit tranquille. « Mission terminée ».

Je ne l'ai revu que sur son lit de mort.

Voilà quelques traits de l'histoire d'un homme qui savait être simple, qui savait être indulgent et surtout qui aimait son prochain.

Adieu M. Gombault.

Adieu notre ami.

Roger TEXIER.

Le Moulin à Vent de Saint-Sauveur

C'était un vieux moulin à vent,
perché là-haut sur la colline,
qui broyait à tout moment
le grain pour la farine.
Tout le jour ses légères voiles
étaient aperçues au lointain.
Quand la brise gonflait la toile,
il tournait du soir au matin.

C'était autour un mouvement
avec les nombreux attelages
mais le pauvre moulin à vent
atteignait déjà un grand âge.
Malgré le travail du meunier
il tomba vite en désuétude ;
son tic-tac fut moins régulier,
on n'y vint que par habitude.

Les jeunes qui venaient souvent
« cour » autour des vieilles pierres
n'y vinrent que rarement.
Ce n'était plus comme naguère ;
tout le monde l'abandonna.
Un jour les voiles s'arrêtèrent,
la tempête le renversa
et ses débris le dispersèrent.

La vie est un moulin à vent ;
c'est la joie lors de la jeunesse.
Elle tourne vite bien souvent
pour nous conduire à la vieillesse.
On pense alors à ces beaux jours
quand, de la vie, c'est le printemps
et puis l'on tombe pour toujours
comme le vieux moulin à vent.

Octobre 1938.

Jérôme RAGEOT.

Note : Il s'agit du moulin de Saint-Sauveur à peu de distance du cimetière.

Copies des Pièces trouvées *sur CORMATIN*

La majeure partie du courrier adressé (1) aux chefs chouans du Comité central, c'est-à-dire, en fait à l'équipe Cormatin-Chantreau (2), fut saisi par les Bleus. En trois fois (3). A Saint-Briac, le 7 décembre 1794 (4), à Bréhand, le 4 ou 5 janvier 1795 (5) et à Erquy, le 16 février suivant (6) ; toutes ces affaires font suite (7) à une délation (8).

14 novembre 1794 à Saint-Briac : arrivée de Perchais, aide de camp de Puisaye et porte-parole de Londres. C'est le second voyage des Chouans entre Jersey et cette côte (9). Le gouvernement anglais propose verbalement « sur le champ..., 10 mille hommes, ou 30 mille hommes au Printemps avec toutes les munitions, vivres et approvisionnements nécessaires ». Quatre cents fusils et cinquante barils de poudre stockés dans l'île doivent être expédiés par retour du bateau (10).

Dans le courrier (11), une lettre capitale pour le général marquis de Canclaux (12), commandant en chef l'armée de l'Ouest (13), mot sur lequel Puisaye compte au plus haut point, d'autres consignes pour prendre contact avec les officiers supérieurs de la République (14) en particulier le général Danican (15) et le commandant de Lorient (16), enfin des ordres pour prévenir sans délais les chefs vendéens entre autres Charette (17). Instructions très motivantes, formelles et urgentes (18).

Cormatin, Chantreau, Boishardy, l'abbé Bèttaux et peut-être aussi les officiers morbihannais Lantivy, Lesseigues, Berthelot, sont à Saint-Briac (19). On décide de répondre « 12 000 sur le champ » (20), de lancer sans attendre l'ordre d'entrée en campagne et de faire venir cinquante chouans pour transporter le matériel qui doit arriver (21).

14 novembre 1794 par le même bateau : arrivée de Paul Magnan, recteur de la Mézière. Le 26, il est capturé aux Ifs près de Rennes par Valleray, l'ex-chirurgien (22), aidé de Dupin, l'habituel faux-chouan (23). L'abbé parle. Les événements se déroulent alors très vite. Le 6 décembre, mort de La Palme à Trélat. Le 7, affaire de la Ville-Botée en Saint-Briac. Poudre et courrier sont saisis. Busnel est blessé. Cormatin est manqué de peu. Le 10, mort du chevalier de Blondel à Quévert. Objet d'une véritable chasse à l'homme, le « Comité central » se réfugie à Bréhand (24) suivi de près sans le savoir (25) par le général Rey, à la tête de quelques centaines (26) de faux-chouans.

Il semble qu'après avoir passé le mois de décembre à désorganiser la correspondance sur la côte de Saint-Briac, Rey se soit dirigé tout droit sur Bréhand en une rapide marche forcée. Le 30 décembre au

matin, il fait traverser 300 hommes de Saint-Malo à Dinard dans les canots de la marine nationale. Le 1^{er} janvier, il est à Saint-Rieul (27). Le 2 ou le 3, il arrive à Lamballe, signalé (28) à Boishardy par des correspondantes de cette ville qui ne sont pas ses propres sœurs (29). Rey poursuit sa route sur Moncontour et, au passage, il se saisit de Cormatin. On manque de détails sur les circonstances de ce dernier épisode, mais il importe de mettre en évidence quelques points principaux.

Le lieu de l'événement est plus ou moins bien défini par une lettre du dénommé Lansard, membre du Comité de surveillance de Loudéac, à son correspondant Launay, secrétaire de la Marine à Saint-Malo (30).

Le 7 janvier, le témoin rapporte qu'il vient de voir une lettre de Moncontour. Le passage « Rey s'est saisi en venant en cette commune de l'état-major de Boishardy, le lui a renvoyé » (31) situe l'endroit entre Lamballe (32) et Moncontour. Il est logique de placer l'affaire au Quartier général de Bréhand (34).

L'indication du témoin, le courrier saisi, tendent également à prouver l'absence de Boishardy parmi les prisonniers de Rey (35). Mais Lansard commet une grave erreur. Parmi les officiers capturés, il y a au moins un supérieur du chef chouan : c'est Cormatin qui, vu l'absence prolongée de Puisaye (36) et la position critique où se trouvent provisoirement les Chouans (37), a décidé de prendre la situation en mains (38) malgré une gênante dispersion des responsabilités (39). Il le fera sans faiblesse (40) avec un sens certain de l'efficacité (41). Il dirigera tout dans ces circonstances dramatiques (42), souvent seul (43), blessant la susceptibilité de certains officiers incomplètement renseignés, comme de Jouette par exemple (44), mais docilement obéi par le discipliné et peut-être mieux informé Boishardy (45), pour le second duquel il se fera passer.

Indispensable mesure de prudence (46) qui réussira parfaitement, trompant les Bleus, Rey (47), Humbert (48), d'autres encore et induisant par conséquent en erreur les auteurs. On accordera à Boishardy, l'excellent mais simple chef de bande de Bréhand (49), adoré de ses quelques trois cents chouans (50), un sens politique aigu (51). En en faisant un surhomme, l'imagination paysanne l'avait fait entrer dans le fantastique (52). Celle des historiens grandira intellectuellement un personnage déjà sublimé par la littérature contemporaine (53). Il est maintenant dans le roman (54).

Par contre, les historiens, et des meilleurs, traiteront Cormatin de « singulier personnage » et lui prêteront même un « rôle assez équivoque » (55). Légende ! (56). On doit rendre à Cormatin, de qui Boishardy, personnage péchant par modestie, ne fut que le discipliné subalterne, le simple « perroquet », oserons-nous même dire (57), toute la justice qui lui est due.

Le nombre de chefs capturés par Rey et la présence parmi eux de Cormatin sont connus par cette indication de Boursault le 13 janvier : « Rey... avait déjà... cerné Cormatin et trois autres chefs qui, exhibant de la trêve, ont été relâchés » (58). Probablement, s'agissait-il en fait du « Comité central » Cormatin - Chantreau et de deux autres chefs, subalternes (59). Le passage situe également l'événement postérieurement à la trêve. Affaire arrivée après le 3 janvier, donc, et d'après la date de la lettre de Lansard, peu de jours avant le 7. Peut-on réduire cette fourchette ?

Les dates des treize pièces saisies sur Cormatin, dont nous donnons copie plus loin, s'étendent du 29 décembre au « dimanche matin » 4 janvier. Ce resserrement témoigne d'un courrier quotidien pendant cette période critique. On peut donc penser que Rey captura Cormatin,

immédiatement après la date la plus tardive c'est-à-dire le 4 au soir ou le 5 (60). Le trajet des faux-chouans, 30 décembre à Dinard, 1^{er} janvier à Saint-Rieul, 2 ou 3 à Lamballe, témoigne d'une rapidité s'accordant bien avec leur présence à Bréhand le 4 ou le 5. Plus probablement l'affaire eut lieu dans la nuit du 4 au 5.

Rey saisit Cormatin, le relâche, mais garde le courrier porté par le chef chouan, tout au moins une copie. Le document des Archives de la Préfecture de Police de Paris, « Copie des pièces trouvés sur Cormatin » (61), constitue une collection de treize pièces. Les deux premières, n^{os} 1 et 2, sont évidemment des copies du courrier émis par Cormatin. Les autres sont des copies de lettres reçues. Elles proviennent de différents expéditeurs mais on peut les classer en deux groupes : le premier, n^{os} 3, 4, 5 et 7 envoyé par Boishardy ; le second, n^{os} 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, expédié par la côte de Saint-Briac (62).

Cette collection est incomplète et finalement secondaire. Rey saisit, à cette occasion, au moins une autre pièce sur Cormatin (63). Il s'agit de la fameuse lettre à Canclaux que le chef chouan n'avait pas encore eu la possibilité de transmettre — il en était bien loin le malheureux — et dont des copies sont données dans Savary et Puisaye (64).

On en trouve la preuve dans le courrier de Bollet et Boursault le 11 et 13 janvier : « Nous vous envoyons copie d'une lettre de Puisaye à Canclaux trouvée dans les papiers du comité militaire de l'armée catholique. Vous jugez bien que le contenu de cette lettre nous laisse des inquiétudes et qu'il y aura des précautions à prendre avant de laisser Cormatin communiquer avec Canclaux et Charette » et « Cormatin demandait à communiquer avec Canclaux et les chefs de la Vendée accompagné d'un officier républicain. J'ai voulu auparavant connaître les vues de Canclaux et la position de la Vendée. J'ai en conséquence engagé Cormatin à se porter d'abord dans l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et le Maine-et-Loire, pour ordonner la cessation des hostilités. Pendant ce temps-là, nous pourrions, Boursault et moi, prendre des renseignements. Ce qui nous a portés à cette démarche, c'est une lettre de Puisaye à Canclaux trouvée dans les papiers du comité militaire saisis il y a quelques jours » (65).

Le plan de Cormatin, le 29 décembre, aussitôt après l'entrevue avec Humbert, alors qu'il possédait encore la lettre de Puisaye, était le contact avec Canclaux. On en a la preuve par la pièce n^o 1 dans laquelle il ordonne à Boishardy de relancer Humbert pour « exécuter le plan... formé d'envoyer un officier auprès de MM. Danican et Canclaux ». Et il persistera dans son intention même après la perte, le 4 ou 5 janvier, de ce mot capital destiné au général marquis.

Illusoirement d'ailleurs, bien entendu, comme en font foi les précédentes remarques du 11 et 13 janvier de Bollet et Boursault, à juste titre devenus méfiants après connaissance de cette lettre. Le but primitif de Cormatin, sa ténacité, que l'on peut qualifier de ridicule après la perte du document (66), prouvent l'importance que le chef chouan pouvait accorder à la conservation de cette pièce. Il fut donc capturé par surprise (67). Comme il était prévenu par Boishardy de la présence des faux-chouans à Lamballe (68), on peut se demander si le mot « cerné » employé par Boursault (69) n'est pas fondé.

Voici donc ce que l'on peut dire de l'événement lui-même : le 4 ou 5 janvier 1795, de nuit probablement, les faux-chouans de Rey « Chapeaux à haute cuve avec un Bouton Blanc dans le devant de la Cuve du chapeau... armés de deux pistolets qu'ils portent à une suture (ceinture) et d'un Mousqueton » (70) cernent Bréhand et y capturent Cormatin qui est caché là avec trois autres.

Les circonstances précédant cette affaire, surtout celles reliées à la trêve, nous semblent autrement plus importantes. Il est évident que Boishardy a été trop grandi et Cormatin trop rabaisé. C'est le second qui a tout dirigé, contribuant par certaines de ses précautions (71) à la légende du premier.

Mais il serait fort superficiel d'analyser « en bloc » l'attitude de Cormatin lors de ces événements. Certes, elle a souvent été évoquée. Elle est en fait très mal connue. Et l'on comprend que les historiens actuels les plus solides utilisent encore la forme interrogative pour présenter leurs opinions sur le sujet (72).

Entre la demande d'entrevue faite par Humbert à Boishardy le 23, 24 ou 25 décembre (73) et les conférences d'avril 1795, les idées de Cormatin ont eu évidemment le temps d'évoluer. Mais il est inutile de s'étendre sur une période aussi longue pour rencontrer des points obscurs.

Entre le 27 décembre, date où Cormatin « autorisa » Boishardy (74) à accepter les avances d'Humbert dans une intention bien précise et le 4-5 janvier, nuit où il fut capturé par Rey, elles ont varié tous les jours en fonction d'événements modifiant quotidiennement la situation.

Les treize « Copies des pièces trouvés sur Cormatin » permettent d'éclairer un peu le sujet. Mais chaque document doit être minutieusement analysé afin d'en tirer un maximum d'informations permettant de tendre vers la vérité. Nous donnons copie des documents ci-après. Nous aurons certainement l'occasion de les étudier.

J.-C. MENES.

NOTES

1. - Nous prenons ce verbe dans le sens « par Puisaye » excluant le courrier « interne » que l'on peut certainement qualifier de *mineur*, sans doute en quantité, surtout en importance, par rapport à l'autre.

2. - Equipe théoriquement complétée par Boishardy et un ou plusieurs chefs de la région où elle se trouvait. *M. Hutt, La prétendue pacification de l'an III, Ann. Hist. Rév. Franç. 186, 1966, 493, n 39.* Equipe, d'après de Jouette, la plupart du temps constituée « que de M. de Cormatin et d'un ou deux autres officiers subalternes à qui il faisait faire à peu près ce qu'il voulait ». *Rapport d'un officier de Boishardy, Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord, 1977, 53.* Le plus important est certainement de considérer l'autorité de cette équipe sur l'ensemble des insurgés de l'Ouest. Elle nous semble si faible que ceci rend dérisoire cette notion de « Comité central ».

3. - Nous excluons de cette affirmation. *Premièrement* : Les documents saisis à la Cour-Porée, près de Dinan, le 2 septembre 1794, parce que le « Comité » est tout « jeune », que l'affaire est « outre-Rance », que le courrier est « interne » majoritairement composé de pièces établies avant son départ par un Puisaye pas encore cautionné. *Deuxièmement* : Les lettres de Puisaye passées le 14 novembre et le 31 décembre. Correspondance non saisie, semble-t-il, mis à part quelques pertes partielles comme la lettre à Canclaux.

4. - Affaire de la Ville-Botée.

5. - Episode dont nous nous efforçons d'établir ici les circonstances principales.

6. - Episode que nous tentons de reconstituer actuellement. *Notes et documents sur la première chouannerie, le Drame d'Erquy, Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord, 1978, 163-173 ; 1979, 90-111 ; 1980 sous presses.*

7. - Plus ou moins indirectement.

8. - Episode connu mais mal éclairé et diversement jugé. L'ancien aumônier militaire Lemasson s'est montré sévère : « acte de lâcheté doublé d'une abominable trahison ». *Saint-Briac, Centre de la Correspondance des Princes, Lancieux, 1929, 11*. Pommeret est resté discret : « renseignements utiles donnés par un prêtre ». *L'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution, Saint-Brieuc, 1921, 296*. Hutt utilise entre guillemets les expressions « se mettre à table » et « manger le morceau », images réalistes dont la nuance péjorative est amplement méritée si l'on ne songe qu'à l'acte mais dont l'aspect policier semble insuffisant si l'on accorde une seule pensée au problème de l'homme pris entre sa conscience et la guillotine. *Op. cit., 489, 506*.

Afin d'affaiblir les Chouans, l'intelligent Boursault voulut donner une importante publicité à cette lâcheté : « il faut les brouiller avec l'Eglise ; divisons ces scélérats ». *Aulard, Actes du Comité du Salut Public. XVIII, 661*.

A l'échelon local, ceci, suite à l'affaire, était déjà fait : « (j'ai) demandé s'il était débarqué beaucoup de prêtres et d'émigrés. (Cormatin et Boishardy) m'ont répondu qu'il en était débarqué quelques-uns... qu'ils ne pouvaient les souffrir pour la plupart par raison de leur lâcheté et que s'ils apprenaient qu'il en dut débarquer encore qu'ils garderaient eux-mêmes les côtes ». *Humbert à Hoche, Moncontour, 11 nivôse an 3, A.S.A., B 5/24*.

La généralisation envers les prêtres est parfaitement injuste. L'extension aux émigrés l'est encore plus. Mais l'attitude des deux chefs est compréhensible : ils ne parlaient pas de sang-froid. L'interprétation des auteurs doit être jugée plus sévèrement. Utilisant la relation d'Humbert, Lenotre a écrit « émigrés » tout court. *La Mirlitantouille, Paris, 1925, 61-62*.

L'honnête Pommeret a rectifié mais il a fait l'inverse, écrivant « prêtres » tout court. *Boishardy, L'histoire et la légende, Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord, 63, 1931, 49, 49 n 33*. Le premier auteur n'a, comme historien, aucune valeur mais le second est d'une probité exemplaire. Sans doute fait-il erreur car nous ne connaissons aux A.S.A. qu'une seule copie du rapport d'Humbert.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la délation de Magnan. Etroitement concernés par leurs problèmes, les chefs lui accordèrent une importance capitale, ce qui est tout à fait normal. Et, beaucoup plus tard, Puisaye ne manquera pas d'en parler. *Mémoires, IV, 134*. Sans vouloir ici la minimiser, disons qu'elle ne fut nullement exceptionnelle, l'aveu du contre-révolutionnaire capturé étant commun, et que, vue sous un angle général, sa conséquence fut finalement mineure. *J. C. Menes, Contre-Révolution et Correspondance avant Quiberon, Mém. Soc. Hist. Arch. Bretagne, LVIII, 1981*.

Pourtant, le cas de Magnan semble particulier car l'abbé conduisit lui-même les patrouilles à Saint-Briac et ce mauvais zèle étonne. A son passage à Jersey, Bouillon avait bien vu qu'il suait la peur et il avait conseillé à Dufour de le jeter par dessus bord en cas de doute. *C. Hettier, Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles de la Manche pendant l'émigration, Caen, 1855, 278*. L'abbé aurait-il eu vent de ces si peu aimables dispositions ? La mauvaise littérature a toujours été très pressée de manier le manichéisme. Ainsi a-t-on fait de Lecarpentier un monstre, du comte de Boulainvilliers un traître et de Chévétel un « traître shakespearien », expression que nous empruntons à M. Pocquet du Haut-Jussé.

Il y aurait beaucoup à redire sur toutes ces sottises.

9. - Le premier eut lieu le 21 octobre 1794 mais sa portée fut mineure et nous ne comptons pas comme voyage le dramatique embarquement de Puisaye en septembre.

10. - *Rapport d'un officier de Boishardy, 46, 54*.

11. - Pas saisi, semble-t-il, excepté la lettre à Canclaux et dont on ignore par conséquent le contenu exact.

12. - La fameuse lettre à Canclaux arriva cette nuit-là. Il n'y eut que trois voyages entre Jersey et Saint-Briac, 21 octobre, 14-15 novembre, 7-8 décembre. *La pièce n° 51 et sa copie n° 19*, de la correspondance saisie en 1796 chez Louvart de Pontigny à Rennes, contiennent des allusions à Canclaux et à Danican. *A.I.V., L 3017 ; H. Welschinger, Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, Paris, 1894, 282-283*. Cette lettre de Cormatin à Louvart n'est pas datée mais elle ne peut correspondre ni au voyage du 21 octobre puisque la lettre d'à Canclaux datée « novembre 1794 » (voir note 64) est postérieure, ni à celui du 7 décembre, nuit dramatique où n'arriva qu'une seule lettre de Puisaye, celle du 13 novembre, qui fut presque immédiatement saisie par les Bleus avec le reste du courrier. *A.P.P. Aa 295, n° 87*.

13. - *Chassin, La Vendée patriote, Mayenne, 1973, IV, 647-650*.

14. - On en trouve un indice dans ce passage du courrier ultérieur de Puisaye saisi à Erquy le 16 février 1795 : « (Que Cormatin) fasse sonder les officiers républicains ». *Savary, Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République, Paris, 1824-27, IV, 232*. Phrase que tout le contexte des opérations lie évidemment à des consignes bien plus détaillées données le 14 novembre.

15. - On trouve trace de cette affaire dans les mêmes documents que ceux concernant celle de Canclaux et souvent en liaison avec elle. *Premièrement* : Lettre de Cormatin à Louvart peu après le 14 novembre (voir note 12) : « Le général Danican est à Rennes ; trouvez quelqu'un auprès ». Preuve avec « l'association » Canclaux-Danican que les consignes concernant ce personnage arrivèrent aussi cette nuit du 14. *Deuxièmement* : ordre de Cormatin à Boishardy, pièce n° 1, le 29-30 décembre : « le plan que nous avons formé d'envoyer un officier auprès de MM. Danican et Canclaux ».

16. - On trouve trace de cette affaire dans le courrier de Puisaye plus tard saisi à Erquy : « (Que Cormatin) fasse sonder... surtout le commandant de Lorient » ; « Que Théobald (= Cormatin) redouble d'efforts pour conduire l'affaire de Canclaux à bien et Berthelot celle de Lorient ». *Savary, Op. cit., 232, 243*. Chassin a identifié avec Danican, peut-être un peu vite ; *Les Pacifications de l'Ouest, Mayenne, 1973, I, 29 n 1*.

Quoiqu'il en soit, l'association avec Canclaux et le contexte de ces consignes prouvent que celle concernant Lorient arriva aussi le 14 novembre. La dernière citation indique que le contact devait être pris par Berthelot qui était d'ailleurs sans doute lui aussi à la côte ce jour-là (voir note 19), mais il est évident que Cormatin, son supérieur, fut le premier informé. Nous ignorons le résultat de l'action de Berthelot mais il semble bien que les Bleus eurent vent de l'affaire. Le 30 décembre, en effet, Sherlock, commandant au poste du Loc près de Lorient, fut soupçonné de correspondre avec Puisaye et, pour cette raison, incarcéré. *B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, Terreur et terroristes à Rennes, Mayenne, 1974, 423*. La chronologie prouve l'indépendance de cette source des Bleus avec l'affaire du 4-5 janvier, à Bréhand.

17. - On ne trouve aucune trace de ce point, comme c'est le cas pour les précédents (voir notes 14 à 16), dans le courrier ultérieur de Puisaye. Mais on doit noter qu'aussitôt après la trêve, l'acharnement de Cormatin à contacter Canclaux accompagne constamment son souci de prévenir Charette. Ce point apparaît nettement dans les lettres de Bôllet et de Boursault des 11 et 13 janvier. « Précautions à prendre avant de laisser Cormatin communiquer avec Canclaux et Charette » ; « On m'amena un des chefs (Cormatin)... qui me fit voir un arrêté (du 3 janvier)... avec pouvoir de se concerter avec les généraux républicains, avec Canclaux, et entre autres avec Charette » ; « Cormatin demandait à communiquer avec Canclaux et les chefs de la Vendée ». *Savary, Op. cit., 251, 305-306*.

On ne peut évidemment prendre cette volonté de voir Charette pour une intention uniquement personnelle de Cormatin car ce fut toujours celle de Puisaye.

Avant le 14 novembre, ce dernier désirait déjà contacter les chefs vendéens, même avant son départ. Sans citer ici les sources originales, d'après les pièces saisies à la Cour-Porée, mentionnons simplement le *Précis de la conspiration contre la République* qui en est issu : « Il recommandait... d'écrire à Charette ». *L. Dubreuil, Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan, Paris, 191, 2 XCVII*. Le « Comité » confia cette mission de liaison à Solilhac et de Jouette, mais elle échoua.

Après le 14 novembre, lors de l'envoi de Vasselot, après Perchais puis Prigent, cette intention de Puisaye était encore plus affirmée, ce troisième émissaire devant lui-même se rendre en Vendée avec un abondant courrier. *Notes et documents sur la première Chouannerie, Le Drame d'Erquy, L'attente, Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord, 1979, 91*.

Il nous semble donc évident que le 14 novembre, Cormatin reçut l'ordre strict de contacter au plus vite non seulement Canclaux mais aussi Charette.

18. - L'indication donnée par Puisaye dans ses *Mémoires, III, 439-440* : « (Lettre pour Canclaux) que j'adressai à Cormatin avec ordre de lui faire parvenir » est clairement confirmée par certains passages du courrier postérieur au 14 novembre (a) de Cormatin à Louvart : « Sachez où est Canclaux, c'est de la plus grande importance » (voir note 12) (b) de Puisaye à Cormatin : « (Que Cormatin) fasse sonder les officiers républicains... toutes les promesses qu'il fera seront garanties » ; « j'espère que Théobald (= Cormatin) aura fait tous ses efforts pour faire réussir la négociation avec le général républicain : on en attend ici des nouvelles avec la plus grande impatience. S'il a été heureux, il a tout fini d'un seul coup », « Que Théobald redouble d'efforts pour conduire d'affaire de Canclaux à bien » ; « que Cormatin me rende compte des tentatives qu'il

a faites pour remettre ma lettre à Canclaux : ce point déciderait tout ». *Savary, Op. cit.*, 232, 233, 243, 286. Les idées de Puisaye sur ce contact étaient utopiques et Cormatin ne verra d'ailleurs jamais les passages de ces lettres saisies à Erquy le 16 février 1795. Mais ils témoignent de la vigueur des ordres contenus dans le courrier du 14 novembre pour Cormatin (c) de *Boursault et Bollet au C.S.P.* après la trêve, lettres prouvant la ténacité de Cormatin à accomplir sa mission, même après la perte de la lettre pour Canclaux (voir note 65).

Le mot « ordre » employé par Puisaye dans ses *Mémoires*, l'émotion que l'on sent contenue dans la lettre de Cormatin à Louvart peu après sa réception, l'impatience de Puisaye en décembre et janvier, la vigueur des termes utilisés dans ce courrier finalement ultérieur « ...la plus grande importance... tous ses efforts... la plus grande impatience... tout fini d'un seul coup (si)... (redoubler) d'efforts... Ce point déciderait tout », la ténacité de Cormatin après la perte de la lettre à Canclaux, attitude qui stupéfia Boursault (voir note 66) donnent une idée de l'énergie avec laquelle Puisaye put stimuler Cormatin le 14 novembre et des responsabilités qui pesèrent sur lui à cette occasion.

19. - *Rapport d'un officier de Boishardy, 46*, pour les premiers. Quant aux officiers morbihannais, ils sont portés signataires sur la copie de copie de l'arrêté du 16 novembre, donnée par *Puisaye, Mémoires, IV, 207*.

20. - Dont 8 000 à Saint-Briac et 4 000 sur Vannes et Saint-Malo pour faire diversion. L'arrêté du 16 novembre disparut en mer avec Perchais le 2 décembre. Le document original conservé au B.M. Add. MS. 8024, f° 5-6 et partiellement reproduit par *Puisaye, Mémoires, IV, 204-7*, n'est en fait qu'une copie donnée à Dufour le 22 décembre ou peu après. Mais elle est certainement conforme quant au nombre car ce n'est que le 1er ou 2 janvier, c'est-à-dire après le départ de ce second émissaire que Cormatin apprendra la disparition de son premier courrier avec l'arrêté du 16. Ayant des raisons de penser que Perchais pouvait être à Londres avec l'original, *il ne pouvait* envoyer par Dufour une *copie non conforme*. L'hypothèse de Hutt « 10 000 sur le Champ », basée sur la conformité à l'offre ne nous semble donc pas fondée.

Par contre, l'erreur sur le lieu, Saint-Brieuc au lieu de Saint-Briac, véritable point choisi par le « Comité », semble classique et commune à tous les auteurs de *Puisaye à Hutt, Mémoires, IV, 206. Prétendue pacification, 512*. Le passage de l'arrêté : « La véritable descente se fera avec huit mille hommes au port de la fosse... C'est là le port où les Anglais débarquèrent lors de la bataille de Saint-Cast » nous semble géographiquement probant. D'ailleurs, au « Comité » caché à Saint-Briac, la région de Saint-Brieuc était totalement inconnue, exception faite pour Boishardy toutefois.

Points de détails que tout cela ! L'espérance légitime de Cormatin, après le 2 décembre, à savoir qu'une descente anglaise allait avoir lieu « sur le Champ » nous semble autrement plus importante.

21. - Deux points que nous ne pouvons justifier dans ce court exposé.

22. - *Idem*.

23. - Nous introduisons volontairement ce mot afin de donner un aperçu *sommaire* sur les formes de fausse chouannerie avant Quiberon (a) *ruse de guerre classique* à l'échelon unitaire ou de groupe, tant côté *Bleu* que côté *Blanc* (b) *portée à une grande échelle* par Rey dans la première semaine de janvier 1795 (c) *action tout à fait différente* de la notion de compagnie territoriale, initiative de Boursault (d) *toutes ces sources liées et distinctes* de la fausse chouannerie des galériens indéniablement attestée par quelques indications (e). *L'ensemble de ces faits* précédant Quiberon. Il n'existe aucune étude fondée sur cet important sujet. La littérature favorable à la chouannerie, mais dont il faut bien dire qu'elle est en même temps extrêmement superficielle, brandit classiquement la lettre du ministre de la police Sotin, du 13 mars 1798 : « Il faut que la chouannerie soit déshonorée... », citation que l'on trouve encore chez les auteurs modernes les plus sérieux. *E. Neveu, La chouannerie, Saint-Hilaire-du-Harcouët, 1972, 51* ; *B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, Remarques sur la chouannerie, Bull. Soc. Arch. I et V, 1978, 21*. Il est temps de songer à éclairer ce sujet, très mal connu malgré une foule d'articles. *Lemière, Bibliographie, Nantes, 1976, 198-200*.

24. - Points que nous ne pouvons développer ici.

25. - Le « de près » est peut-être un peu excessif, une quinzaine de jours séparant les départs de la côte, celui de Cormatin, mi-décembre et celui de Rey, fin du mois. Mais le « sans le savoir » nous semble mieux fondé, du moins si l'on en juge par les documents dont on dispose. Et cette dernière réserve nous paraît importante pour l'analyse des événements entourant la trêve. Ce n'est tout de même pas Rey « sur les talons » et pour crier « Pouce » que Cormatin répondit aux avances du Général Humbert, comme notre conclusion de 1977 pourrait le faire croire. *Rapport d'un Officier de Boishardy, 47*.

26. - Cent cinquante d'après *Bollet*, quatre cents d'après *Boursault*. *Savary*, *Op. cit.*, 303, 305 ; trois cents à la traversée de Dinard à Saint-Maio d'après un rapport de la *Marine* ; cinq à six cents d'après les correspondantes de Boishardy à Lamballe. Pièce n° 3 ; deux cents d'après la Pièce n° 10. Nous ne chercherons pas à préciser ici.

27. - Points que nous ne justifierons pas ici.

28. - Pièce n° 3.

29. - La pièce n° 5 émane évidemment de Boishardy. Elle évoque en effet l'envoi d'une lettre de Bernard de Villeneuve dit Tonton, son chef de canton, mot qui n'est autre que la pièce n° 7. Elle mentionne aussi l'expédition d'une proclamation qui est évidemment la pièce n° 4 signée Boishardy. Cette pièce n° 5 n'est donc autre chose que le mot-bordereau de Boishardy à Cormatin. Or elle signale aussi l'envoi d' « un commissionnaire de Lamballe avec une lettre de ces dames », dépêche qui est bien entendue la pièce n° 3. Boishardy fut donc sans aucun doute destinataire initial de cette lettre et le sexe féminin des expéditeurs, ses indicateurs chouans de Lamballe par conséquent, nous est ainsi précisé. On serait tenté d'identifier ces dames avec les sœurs de Boishardy. Ce serait une erreur, au moins pour l'une d'entre elles. Jeanne Scholastique était en effet en prison. Quant à Marie-Anne, elle venait à peine d'en sortir, le 28 décembre. *Pommeret, Boishardy, 54 et 54 n 44*. Elles furent reconduites à Boishardy par le maire de Lamballe, beau-frère du dénommé Lansard, membre du comité de surveillance de Loudéac. *A.N. BB 4 76, série Marine*.

30. - *A.N. BB 3 50, série Marine, f. 355*. Les identités sont nettement précisées à cette cote. Pour les faits rapportés, les documents émanent de Loudéac mais ils sont simplement paraphés par une signature déformée en « Lamarç ».

31. - *A.N. BB 4 76, série Marine, f. 101*.

32. - Où passèrent les faux-chouans de Rey. Pièce n° 3.

33. - Où, d'après Lansard, se rendait et arriva Rey.

34. - Où se trouvaient probablement Cormatin et Chantreau. « Nous sommes venus, Cormatin et moi, nous établir chez Boishardy » écrit ce dernier. *Puisaye, Mémoires, IV, 215*. Nous pensions que ce « chez » caractérisait une région et non un toit. L'affaire du 4-5 janvier nous conduit maintenant à suivre Pommeret qui, sans doute sur la foi de l'indication précédente, avait situé à Bréhand le gîte du « Comité ». *Boishardy, 47*.

35. - L'indication de Lansard « s'est saisi... de l'état-major de Boishardy » n'est pas entièrement probante. Ces officiers étant, en fait, pour un et sans doute deux d'entre eux, les supérieurs de Boishardy, ce dernier aurait pu lui aussi se faire passer pour l'un de ses subalternes. Mais les pièces n°s 3, 4, 5 et 7 saisies sur Cormatin émanent de Boishardy et tendent mieux à prouver son absence de Bréhand dans les instants précédant de très peu l'événement et par conséquent, selon toute vraisemblance, lors de celui-ci lui-même.

36. - Puisaye avait quitté Cormatin à la fin du mois d'août 1794, soit depuis près de quatre mois, ceci pour un voyage qu'il considérait, d'ailleurs sincèrement à l'époque, comme un simple aller et retour à Londres.

37. - Pour mieux apprécier la terrible « douche » subie par Cormatin, il suffit de considérer sa situation avant et après le 7 décembre à 4 h 30 du matin, heure où à la Ville-Botée en Saint-Briac la porte s'ouvre et les Bleus surgissent.

Avant : Les 30 premiers barils de poudre viennent d'arriver, les 400 premiers fusils doivent être livrés le lendemain, l'ordre d'entrée en campagne a été lancé depuis dix jours, l'émissaire Perchais est parti depuis cinq avec l'accord des Chouans pour une descente de 12 000 Anglais « sur le Champ » ; des contacts urgents doivent être pris avec les chefs vendéens et les officiers républicains, principalement dans les ports, c'est là l'ordre formel de Puisaye.

Après : Impression d'isolement ; Cormatin venait de ne recevoir qu'une seule lettre de Puisaye, celle du 13 novembre, ce dont il se plaignit. Indice de très mauvaise augure : Perchais, parti le 2 de Saint-Briac, n'avait pas été vu par Dufour arrivé de Jersey le 7. Catastrophe : les Bleus surgissent, manquent de peu Cormatin, saisissent la poudre attendue depuis des mois et le courrier qui les renseigne sur la détresse des Chouans. Qui les éclaire également sur leurs identités apparentes. Il faut changer de surnoms, fuir. Cormatin devient l'objet d'une véritable chasse à l'homme sur la côte, se réfugie à Bréhand. Mieux que les conclusions données dans ses Mémoires par un Puisaye trop éloigné pour pouvoir apprécier le dramatique de la situation, un simple passage de l'autobiographie de Cormatin « l'envie, l'intrigue eussent réduit tout autre que moi au désespoir. M. de Puisaye ne revenait pas. Il y avait déjà six mois qu'il me laissait cette charge terrible... » donne la mesure de sa douche du 7 décembre. *H. Welschinger, Op. cit., 45*.

Le dernier des trois mots utilisés par l'auteur « l'envie, l'intrigue... (le) désespoir » a, sans aucun doute, *ce jour-là, la part motivante majeure*. Les deux premiers qu'il réserve aux autres mais dont l'emploi le trahit prendront certainement de plus en plus d'importance, *au cours des événements*. Mais il nous semble que Cormatin a été néanmoins *beaucoup trop hâtivement* jugé surtout pour la période précédant la trêve.

38. - Les contrastes entre la longue et imprévue attente de près de quatre mois (voir note 36), les formidables espérances du 7 décembre avant 4 h 30 du matin (voir note 37) et la position ultérieure de « gibier traqué » doivent être soulignés. Rien d'étonnant à ce que Cormatin ait été « triste et quelque peu amer » dans sa lettre du 20 décembre. *Hutt, Op. cit., 511*. Mais ces expressions nous semblent faibles, le mot « désespoir » employé par Cormatin lui-même quelques années plus tard (voir note 37) paraissant mieux fondé.

39. - Tout d'abord une gênante dualité de commandement, Puisaye, avant de partir, ayant autorisé Chantreau à signer en son nom. Ensuite, ce « Comité central » nécessitant la présence d'autres chefs ne représentant pas toujours bien la paysannerie mais pouvant ralentir la rapidité de décisions. Le cas de Boulainvilliers nous semble bien propre à appuyer cette affirmation. L'assemblée du 22 décembre où Solilhac et de Jouette insistent « beaucoup » pour convoquer les chefs des autres régions et où « on » refuse est, à ce sujet, caractéristique. *Rapport d'un officier de Boishardy, 55*. Le « on » de de Jouette, probablement anonyme parce qu'il concerne plus fort que l'auteur en nombre et en qualité concerne sans doute un Cormatin devenu lucide sur l'efficacité des liaisons clandestines, un Chantreau plus effacé et un Boishardy obéissant mais respecté par l'auteur du propos.

40. - A l'assemblée du 22 décembre, par exemple, « M. de Cormatin proposa assez impérativement d'aller lui-même joindre M. de Puisaye » rapporte de Jouette. *Rapport d'un officier de Boishardy, 55*. Ce passage prouve bien, qu'à ce stade, Cormatin ne songeait nullement à agir indépendamment. Il montre également son énergie et son exaspération. De Jouette ajoute : « On s'opposa assez fortement » montrant par là qu'il tenait à son chef malgré ses critiques fréquentes. Cette attitude ne peut avoir échappé à Cormatin qui blâmait l'indiscipline de certains officiers. « Cormatin attribuait principalement les difficultés qu'il rencontrait au défaut de subordination... Inhabile à se servir des moyens de persuasion, il regrettait qu'il ne fût pas en son pouvoir d'y substituer la contrainte. Sans la plus stricte sévérité, m'écrivait-il (décembre 1794), nous ne ferons jamais rien ! » rapporte en effet *Puisaye, Mémoires, IV, 155*. Du 22 décembre date probablement une certaine prise de conscience par Cormatin de sa propre autorité. On veut qu'il reste ! *Eh bien, qu'on lui obéisse !*

41. - En s'opposant, par exemple, à la convocation des Morbihannais pour l'assemblée du 22 décembre, parce « qu'il faudrait trop de temps pour inviter le Morbihan à envoyer des Députés à ce Conseil », *Ibid, 55*. Le chercheur qui a quelque peu travaillé sur ces problèmes de correspondance appréciera la justesse des vues de Cormatin.

42. - Point qui apparaît nettement dans les indications de de Jouette (voir notes 39, 40, 41 et 43) et dans l'ordre de Cormatin à Boishardy, le 29-30 décembre. *Pièce n° 1*.

43. - Le 27 décembre, Cormatin « autorisa » Boishardy à accepter les avances du Général Humbert. « M. de Cormatin ne consulta nullement le Conseil sur cette démarche, il décida lui tout seul, ce qu'il (ferait) dans cette occasion, malgré l'opinion contraire de quelques officiers alors présents ». *Ibid. 56 et 56 n. 8*.

44. - Voir notes 39, 40 et 43. La petite hostilité du témoin ne peut être analysée ici. Mais on doit noter qu'il reste muet sur le courrier du 14 novembre et sur les contacts urgents à prendre avec les officiers républicains. Chef subalterne, il n'en fut probablement pas informé comme le « Comité » Cormatin - Chantreau - Boishardy. Il juge donc Cormatin sans avoir tous les éléments pour ce faire.

45. - L'attitude de Boishardy ne peut être analysée ici. Il faut *sans doute dégager une double cause*.

(a) *Tout d'abord* comme membre du Comité (voir note 2), Boishardy était en droit d'être mieux informé que de Jouette. Le passage de Cormatin « le plan que nous avons formé d'envoyer un officier auprès de MM. Danican et Canclaux », de la *pièce n° 1* nous porte à croire que le 29-30 décembre il le fut, au moins partiellement. Nous avons cru devoir rajouter dans le texte un réservé « peut-être » motivé par une interprétation sommaire de cette bizarre *pièce n° 1*, l'évidente centralisation de Cormatin (voir notes 39, 40, 41, 42 et surtout 43), les personnalités de Boishardy dont « (la) loyauté et (la) bravoure étaient parfaites » et de Cormatin qui « s'enveloppait sans cesse (de mystères) » *D'Andigné, Mémoires, Paris, 1900, I, 126-127*.

b) *Ensuite*, quelques témoins ou historiens anciens ont remarqué son manque de personnalité. « ... il était indolent... rien de ce qui constitue un chef de parti... ne savait pas... faire naître (l'occasion) ». *Ibid.*, 126, 221. « Soit insouciance, excès de modestie ou défaut de caractère, il ne parvint jamais à imposer son autorité à ses chefs de division, ni même à ses propres lieutenants » écrit Pommeret, *Boishardy*, 94-95, utilisant Geslin de Bourgogne et Barthélémy.

46. - Chargé d'une foule de problèmes dont l'importance ne peut-être niée, retenu par ses subalternes (voir note 40), endossant les plus graves responsabilités, Cormatin ne pouvait se découvrir avant d'avoir obtenu des assurances précises de la part des Bleus.

47. - Qui crut fermement, aussitôt après l'affaire de Bréhand, le 4-5 janvier, avoir arrêté « l'état-major de Boishardy » — erreur dont Lansard s'est fait l'écho — c'est-à-dire qui accorda crédit à d'évidentes affirmations de Cormatin.

48. - Qui crut fermement avoir rencontré le 28 décembre Boishardy et le « second de Boishardy » ainsi qu'il le rapporta à Hoche, aussitôt après l'entrevue. *A.S.A. B 5/24*. L'erreur tient sa source dans d'évidentes affirmations de Cormatin.

49. - « Il est aimé, chéri et respecté ». Cormatin à Puisaye. *Rapport d'un officier de Boishardy*, 49-50, n 8.

50. - « Ils m'ont répondu qu'ils pouvaient être trois ou quatre cents » *Humbert à Hoche. A.S.A., B 5/24*.

51. - G. Fernier, *Boishardy, aspects psychologiques d'un chef chouan. Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord*, 1976, 115. « Excellent diplomate ». L. Richard, *Boishardy, aspects historiques et légendaires, Assoc. Bret.*, 1966, 76, 79. « ... beaucoup d'habileté... exploitation psychologique de la situation... » Sentant sans doute la contradiction entre ces (prétendues) qualités diplomatiques du personnage et son réel manque de présence à La Mabilais, l'auteur s'en tire en écrivant qu'« éclipsé par Cormatin, Boishardy y joua un rôle assez effacé ». La vérité est que Boishardy n'avait pas besoin de la présence de Cormatin pour être effacé. C'était là son naturel. Nous citons la littérature récente sans nous étendre sur les légendes plus anciennes.

52. - « Les paysans disent (que Boishardy) saute quinze pieds de haut, et qu'il a désarmé plusieurs fois quatre hommes à lui tout seul ». *Hettier, Op. cit.*, 336. Nous n'irons pas néanmoins jusqu'à faire de Boishardy le M. Jacques des chouans du Maine, ces paysans épris de merveilleux ce dont le personnage profita, ces hommes si enracinés dans leurs superstitions qu'ils firent comprendre à un historien contemporain « qu'ils ne voudraient pas être détrompés ». *J. Duchemin des Cèpeaux, Souvenirs de la Chouannerie, Laval, 1855, 389-394*.

53. - « Ah ! que son nom soit à jamais béni » écrira la comtesse de Villi-rouet. « (Il) eut dû naître au temps du Cid » dira Souvestre. Cité par *Fernier, Op. cit.*, 127.

54. - *J. Aigueperse, Boishardy, général des chouans, Paris, 1977*.

55. - *Pommeret, Boishardy*, 47, présente ainsi Cormatin en évoquant la réunion du 22 décembre. Faut-il évoquer ce si superficiel Lenotre qui fait intervenir Cormatin pour tirer les marrons du feu après les pourparlers ? *Op. cit.*, *Paris*, 1925, 64. La courte phrase de l'auteur « A ce moment Cormatin parut » est percutante et belle. Elle prouve autant son immense talent comme écrivain que sa nullité comme historien.

56. - Encore prudent en 1977, peut-être un peu aussi pour ne pas décevoir trop brutalement, nous n'avons pas osé la démentir, écrivant simplement que, le 28 décembre, face à Humbert, Cormatin et Boishardy se partagèrent l'action. *Rapport d'un officier de Boishardy*, 70-71, n 32. Nous pensons maintenant que le premier dicta son attitude au second. L'attitude autoritaire de Cormatin (voir notes 39 à 43) et les félicitations après l'entrevue, contenues dans la pièce n° 1, ne laissent guère de doutes à ce sujet.

57. - Nous appuyant sur les notes 39 à 43 et surtout sur l'ordre de Cormatin à Boishardy le 28-29 décembre, représenté par la *pièce n° 1*. Le nom d'oiseau est peu aimable, certes, mais il est imagé, notre intention étant, non pas de rabaisser Boishardy mais d'arrêter un courant légendaire contraire à la vérité historique.

Nous nous empressons de reconnaître que le qualificatif est néanmoins fort — ceci étant volontaire pour la raison ci-dessus mentionnée — et ne concerne nullement les événements antérieurs au 27 décembre. On ne peut retirer à Boishardy la paternité de la fameuse lettre à Boursault, le 16 décembre. « Il est temps de nous faire part de la sincérité de vos intentions ; voulez-vous la paix ou la guerre ?... Faites-nous envisager un gouvernement solide et fondé sur la justice... » On doit toutefois noter que, là aussi, la paternité de ce mot est partagée, avec Solihac et de Jouette, personnages de caractère, surtout le dernier si l'on en juge par les critiques qu'il lance à son chef.

Cormatin, témoin comme D'Andigné (voir note 45), donc bon juge a fait de Boishardy « le Larochejaquelin de la Bretagne ». *Rapport d'un officier de Boishardy*, 49-50, n 8. On ne peut souhaiter meilleure comparaison. Même jeunesse, même loyauté, même remarquable courage dans l'action ayant valeur d'exemple, même amour de la part des hommes commandés.

58. - *Savary, Op. cit.*, 303. Ignorant cette affaire de Bréhand le 4-5 janvier et datant mal celle de Saint-Briac au 16 décembre, Hutt a situé cette réflexion de Boursault à cette dernière date et l'a qualifiée à tort d'injuste. *Op. cit.*, 490, n 21.

59. - L'un est peut-être Solihac. L'autre ne peut être de Jouette qui n'était plus là ayant rejoint « à cette époque (de l'entrevue du 28 avec Humbert) M. Dufour dans (son) canton de (Saint-Quay) » en lui portant sans aucun doute le courrier relatif aux premiers pourparlers. *Rapport d'un officier de Boishardy*, 56.

60. - Compte tenu, bien entendu, du délai de route nécessaire à l'émissaire chouan Boishardy-Cormatin pour porter à Bréhand les quatre lettres du premier dont en particulier celle datée « dimanche matin » 4 janvier.

61. - *A.P.P. Aa 295*, 153-158.

62. - Points que nous ne pouvons développer ici. Voir néanmoins la note 29.

63. - Et peut-être aussi d'autres dépêches du courrier apporté le 14 novembre par Perchais et le 31 décembre par Prigent, ce dernier transmis de Saint-Briac par émissaires. Mais nous n'en connaissons aucune trace.

64. - *Savary, Op. cit.*, 252-254 ; *Puisaye, Mémoires*, III, 440-444. La date de cette lettre donnée par ces deux auteurs ne concorde pas, le premier indiquant « novembre 1794 », le second précisant « 4 octobre 1794 ». Notre raisonnement sur la date d'arrivée de cette pièce à la côte était en partie basé sur Savary (voir note 12). Nous ne reviendrons pas sur ce point. Ecrite le 4 octobre, si la date donnée par Puisaye est la bonne, la dépêche aurait pu à la rigueur arriver à la côte le 21 du même mois, au voyage précédant celui du 14 novembre. Mais ceci ne change rien à la situation, bien au contraire. Dépositaire depuis plus longtemps, Cormatin aurait été encore plus motivé par l'urgence de la transmission.

65. - *Savary, Op. cit.*, 251, 306.

66. - Comme le prouve la stupéfaction de Boursault, relativement bien informé de la détresse des chefs chouans, mais ignorant l'imminence de la descente britannique. Sa lettre au C.S.P. est, à cet égard, caractéristique « Conférer avec Canclaux !... Quant à moi, je m'y perds ». *Chassin, Pacifications*, I, 71. En décembre-janvier, Boursault ne croyait pas au débarquement anglo-royaliste. « Je ne puis croire à une descente des Anglais » écrivait-il au C.S.P. *Auiard Op. cit.*, XIX, 400. En février, éclairé par le courrier saisi à Erquy, il comprendra.

67. - Contrairement à ce que nous pensions en 1977. *Rapport d'un officier de Boishardy*, 51, n 14.

68. - Puisque la pièce n° 3, lettre des indicatrices de Lamballe fut trouvée sur lui. Noter toutefois que, d'après la pièce n° 5 (voir notes 29 et 60), ce document ne put lui parvenir que le 4 au plus tôt en fin de matinée, c'est-à-dire seulement quelques heures, ou même peut-être beaucoup moins, avant sa capture.

69. - « Rey... avait déjà... cerné Cormatin ». *Savary, Op. cit.*, 303.

70. - *Pièce n° 3*.

71. - En se faisant passer pour son second lors des pourparlers, Cormatin grandira Boishardy à qui, sans doute, il avait dicté son attitude.

72. - *Hutt, Op. cit.*, 513.

73. - *Rapport d'un officier de Boishardy*, 70, n 31.

74. - *Ibid.*, 56, 70, n 32.

Abréviations utilisées :

A.S.A. : Archives du Service historique des Armées.

A.I.V. : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

A.P.P. : Archives de la Préfecture de Police de Paris.

A.N. : Archives Nationales.

DOCUMENTS

Nous avons conservé l'orthographe des documents dans la mesure où ceci ne compromet pas la lecture. L'écueil est que le texte présenté n'est ni une copie conforme ni une copie corrigée. Cet obstacle nous semble néanmoins mineur, l'exploitation approfondie des documents étant certainement bien plus important.

Cependant les auteurs futurs qui voudraient en citer des extraits, devront consulter les originaux. Ces pièces valent surtout par leur interprétation.

Numéro 1 :

Au Comité militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, la nuit du 29 au 30 Xbre l'an II du Règne de Louis XVII.

Nous avons reçu, Monsieur (Boishardy), le paquet que vous nous avez fait passer, dans lequel se trouve le résultat d'une entrevue que vous avez eu avec le général Humbert et la copie de la lettre que vous avez dû lui faire passer en réponse définitive. Nous n'avons rien à ajouter à tout ce que vous avez dit et fait. Il est difficile sous tous les rapports possibles que les intérêts de la cause que nous servons soient en meilleures mains que dans les vôtres.

Nous partageons à cet égard la reconnaissance de l'armée.

Il est à présumer, Monsieur, que le Général Humbert cherche à avoir une autre entrevue avec vous. Nous savons qu'il apporte beaucoup de franchise et de droiture dans les démarches qu'il fait pour nous ramener à son parti. Ayez donc la bonté, Monsieur, de le voire ou de lui écrire et de lui demander de nous aider à exécuter le plan que nous avons formé d'envoyer un officier auprès de Messieurs Danican et Canclaux. Nous désirons tous la paix, l'ordre et la tranquillité, qu'il donne une passe et un sauf conduit pour un de nos officiers afin qu'il puisse aller traiter avec ces deux officiers généraux et être à même de connaître sous quel point nous pouvons nous réunir tous. L'Officier que nous choisirons pour cette expédition sera douze ou quinze jours pour cette course et nous vous prierons alors de demander une entrevue avec le Général Humbert pour traiter définitivement de nos intérêts réciproques. Vous pouvez être caution auprès du Général de la loyauté de l'officier qui sera chargé de cette mission ; il se renfermera exactement dans l'esprit de ses instructions qui est d'avoir avec ces deux officiers généraux la même entrevue que celle que vous venez d'avoir avec le Général Humbert. Réunissons tous nos efforts pour que les Français ramènent entre eux le calme, l'ordre et la paix qu'ils désirent depuis si longtemps.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, avec une véritable considération.

Vos très humbles et obéissants serviteurs, ainsi signé en l'original, le comte Joseph de Puisaye, général en chef, le B(ar)on dit Cormatin, aide Major général ; Chantreaut, Boulainvilliers, maréchal de camp et chef de division, Guillemot, officier du Morbihan, et Duval, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original, signé Duval, secrétaire.

Numéro 2 :

Extrait de l'arrêté du Comité militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne.

Du 3 janvier 1795 l'an III du Règne de Louis XVII.

N'ayant d'autre but que de rétablir l'ordre, la paix et la tranquillité parmi les Français, le Comité de l'armée catholique et royale de Bretagne saisit avec empressement l'occasion de prouver à la France entière que l'armée catholique répugne à verser le sang de ses compatriotes et que ce n'est que lorsqu'on l'a réduite à cette extrémité qu'elle est forcée de s'y livrer. En conséquence des entrevues qui ont eu lieu avec le général Humbert, commandant pour la république la 2^e Division des Côtes-du-Nord, et M. Charles Boishardy, chef de Division de l'armée catholique, le Comité a arrêté :

Article premier. — Qu'il sera expédié à tous les chefs de Division de canton, officiers de ladite armée catholique, ordre de suspendre l'exécution de ceux qui avaient été expédiés concernant les hostilités à commettre contre les troupes de la république.

Art. 2. — Il sera pareillement ordonné de n'abattre aucun arbre de la liberté, ni de commettre aucunes hostilités contre les autorités civiles dépendantes de la République dans l'étendue de la division aux ordres du Général Humbert seulement.

Art. 3. — Les chefs de Division, de canton et autres officiers de l'armée catholique et royale de Bretagne seront avertis que les troupes de la république sous les ordres du Général Humbert suspendent pareillement toutes les hostilités qu'elles exerçaient dans les campagnes, tant contre les réquisitions, déserteurs et familles particulières qu'elles enlevaient pour les conduire en prison.

Art. 4. — Cette suspension aura lieu à commencer du 3 janvier et durera jusqu'à ce que des ordres particuliers avertissent que les hostilités vont recommencer. L'on se donne réciproquement parole d'honneur que l'on s'avertira huit jours d'avance, tant du côté des Royalistes que du côté des Républicains.

Art. 5. — Toutes les fois que les républicains seront obligés de se porter dans les campagnes pour avoir du bled, nous prions les commandants de la force armée d'en prévenir la veille les commandants de nos cantons ; nous les prions également de n'envoyer pour chercher les bleds que cinq hommes. Les Républicains auront attention de ne pas profiter de cette trêve pour allarmer les campagnes en privant les habitants de leurs subsistances.

Fait et arrêté en Conseil lesdits jour et an que dessus. Signé en la minute : le Baron de Cormatin, Major général, le Chevalier de Chantraut, Chef de Division, Boishardy, Chef de Division, Solilhac, aide Major général, Duval, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original, signé Duval, secrétaire.

Numéro 3

Messieurs, je vous prévient qu'il est arrivé à Lamballe, 5 ou 6 cents hommes qu'on dit de l'Armée de Mayence qui sont déguisés dont voici leurs costumes. Ils sont habillés en gilets rond avec des pantalons et leur habillement est de différentes couleurs. Ils portent des chapeaux à haute cuve, avec un bouton blanc dans le devant de la cuve du chapeau ; ils sont armés de deux pistolets qu'ils portent à une suture (ceinture) et d'un mousqueton. Ils se nomment l'Armée de Jésus ou

l'Armée catholique, ils vont parcourir les campagnes où vous êtes et toutes les paroisses d'environ Lamballe, Moncontour, Saint-Brieux. Ils se nommeront l'armée catholique ou l'armée de Jésus par les campagnes où ils passeront, afin de savoir les maisons qui pourraient réfugier les chouans ; c'est pourquoi prenez garde. C'est une ruse de patriote ; ne pouvant se servir de force, ils se servent de ruse ou d'adresse. Les patriotes (passe ce cour) de ce détachement là pour un silence (silence) très grand qu'ils ont tenté (tenté) de découvrir quelque chose de nouveau, prenez garde à eux, ils vous visiteront au moment où vous y penserez le moins. Votre visite est très nécessaire en nos cantons car les patriotes commencent (commencent) encore à faire des menaces (menaces) et c'est ceux (ce) qui cause tous ces troubles là qu'ils emploient aujourd'hui pour vous surprendre demain. J'ai une chose à vous recommander qui est de ne pas faire de grâce (grâce) aux patriotes de nos cantons car (car) si ils vous attrapaient, ils ne vous en feraient point de grâce (car) ils sont en l'intention de se défendre aussitôt votre arrivée. Vous direz à Philippe que ses bottes ne sont pas encore prêtes, que nous attendons du dégel pour les faire. Je vous dirai de plus que beaucoup de ces soldats déguisés ne portent point de cocardes. Mes compliments à tous mes amis qui sont là. Ce 3 janvier 1795. Venez nous voir au plus tôt. Votre visite est nécessaire dans nos cantons. A revoir mes amis. Je suis votre très humble serviteur.

Numéro 4 :

Au nom de la religion, du Roy et de l'ordre. Le Comité militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne persuadé que le but de la convention est évidemment d'allumer la guerre civile et d'armer les malheureux habitants de la France les uns contre les autres avertit les habitants de campagnes, les fidèles défenseurs de la Religion et du Roy que l'on forme des compagnies de Contrechouans de cinquante hommes par district ainsi qu'il est annoncé dans la circulaire de Boursault. Le Comité militaire rend responsable les municipalités des démarches qu'elles feront à ce sujet et prévient les mêmes municipalités qu'il lui sera difficile de retenir la juste fureur et l'indignation qui vont s'emparer des habitants en voyant ce projet barbare d'armer les habitants les uns contre les autres. Cette maladroite atrocité attirera le châtiment mérité sur les organisateurs et surtout ceux qui en seront les complices.

Fait et arrêté en Comité le 29 décembre 1794. Signé Boishardy. Pour copie conforme à l'original, signé Duval, secrétaire.

D'après la circulaire du représentant Boursault en date d'hier (hier).

Numéro 5 :

Le dimanche matin (4 janvier 1795).

Je vous envoie la lettre de Tonton avec l'imprimé ainsi qu'une proclamation que je crois utile d'envoyer à Tonton. Nous la donnons du lendemain de la date de Boursault.

Il me faudra ce soir à peu près 1 000 (L) en assignats de 5 (L), outre l'argent que j'emporterai. Je crois que 100 louis suffiront.

Je crois que vous ferez bien de changer les 50 000 (L) que Tonton trouve à changer et 20 %.

Je vous envoie de plus un commissionnaire de Lamballe avec une lettre de ces dames.

Songez qu'il faut être ici de bonne heure pour arrêter nos affaires avant que d'aller là bas, car (car) partant cette nuit avec eux je n'aurai

plus le temps de faire aucunes réflexions. Je vous embrasse. Signé : Thubalin.

Faitte nous réponse sur le champ parce que les expres à Tonton doivent repartir sur le champ pour rendre réponse du change qu'il vous offre ainsi. Signe et répond nous un mot.

Numéro 6 :

Ce 1^{er} janvier.

Monsieur le Major.

J'espère que vous aurez reçu les lettres qu'ont apportées nos malheureux amis qui ont été arrêtés après avoir heureusement déposés leur paquets quand celle-ci vous parviendra ; leur arestation a causé et cause ici tous les jours des perquisitions et arrestations sans fin. La Grande Sœur est arrêtée, nos marchandes de chemises de laine le sont aussi et une infinité d'autres qu'il serait trop long de nommer sans parler de celles qu'ils veulent encore arrêter. Tous ici viennent me trouver et me demande à être délivrés ou ils sont tous perdus. Il n'y a plus de moyens d'avoir des nouvelles d'Angleterre par ici. Si nous ne nous empressons de faire dans ce pays ci ce que Va toujours dit que vous faites là où vous êtes pour cela faire comme il me paraît que vous êtes descidé à commencer le but. Comme les gens que je peu rassembler ici ont très peu d'armes, je vous prie de m'envoyer trois milles hommes bien armés. Je ne crois pas que ce soit trop car j'aurai à combattre le lendemain huit à neuf cents hommes qui sont à Saint-Malo et Dinan. Si donc vous m'accordez cette demande et qui est faite pour tous les notes d'ici qui sont dans le plus grand danger. Je vous prirai de remettre à Va toujours qui va vous trouver pour les amener mon Brevet et vos ordres. Je vais vous faire part du plan que je voudrai adopter. Aussitôt que je me serais emparé de cette partie ci je voudrais faire partir sans tarder un bateau pour Godefroi qui me ferait avoir deux jours après les munitions, les armées, l'argent dont nous aurions besoin, ce qui me mettrait dans le cas d'avoir avant huit jours un rassemblement très considérable. Il serait bon de faire bouger Fougères et les autres endroits ou nous avons du monde. Au reste, je soumet tout à vos ordres et attend avec impatience vottre réponse. Petit doit vous écrire pour le même objet et vous fera sentir combien est nécessaire ce que j'ai l'honneur de vous demander ou tout ce pays est perdu. Adieu Monsieur le Major. Croyez moi le plus soumis et zélé de ceux qui servent sous vos ordres. Signé : Olivier Baumont. Ma santé commence à devenir meilleure.

Numéro 7 :

Samedi soir 3 janvier 1795.

Vous trouverez ci-joint copie de la circulaire du Représentant Bour-sault, concernant la formation des compagnies de contre chouans, ils trouveront encore dans le district de Loudéac des enragés qui accepteront, ayant plusieurs paroisses très patriottes. Je crois qu'il serait très à propos de faire une espèce de proclamation au nom des vrais chouans qui deffendit à toutes les municipalités de nommer les contre chouans, sous peine d'être fusillés eux-mêmes. On la ferait afficher à la porte des maisons communes dans la même nuit ; vous en ferez là dessus ce que vous croirez le plus à propos.

Dite-moi des nouvelles de vottre soupé de jeudi au soir. Avez-vous obtenu le sauve conduit que vous désirez pour aller à Nantes.

Vottre entreue de dimanche avec le Général Républicain a fait beaucoup de bruit dans ce pays ci, tous furent consternés ce lundy suivant, les uns disaient que vous vous étiez rendu, les autres disaient qu'on

vous avait emmené à Moncontour de force, la gaieté reparut sur tous les visages le lendemain et il parait que cela a électrisé les esprits, s'il fallait se lever en masse j'y vois tout le monde disposé. On voit dans tous les chemins écrit sur la neige le nom de Boishardy. Je ne puis retenir les déserteurs du canton, il était grand temps que je fus arrivé. Ils n'ont cessé de désarmer les patriotes des communes voisines, ils ont abattus les arbres de prétendue liberté dans deux ou trois paroisses entre autres à Gauson et ont brulé tous les papiers. La troupe est partie d'Uzel et de Lorge, enfin tout est évacué.

Je ferai assembler tout mon canton dans la semaine. J'ai donné des ordres pour cela et pris des jours pour chaque commune. Mercredi ce sera pour Gauson. Je serai à même de leur donner les ordres que vous m'enjoindrez par votre réponse. Vous voudrez bien faire passer les sacs de balle qu'obéissant avait laissé au pavillon.

Si vous voulez changer pour 50 000 (L) d'assignats à 40 pour 100 j'ai trouvé une occasion. Je conviens que c'est bien bas, mais la somme m'a décidé à vous envoyer un expres, il faut que je rende réponse pour mardy matin, on ne disposera des fonds que mardy soir. Si cela vous convient faites les moi passer de suite. Je vous ferai le retour de même ou envoyer quelqu'un les chercher.

Dans le paquet que vous m'avez envoyé, il ne se trouve que 12 000 (L) et non 15 000, ainsi vous voudrez bien ne marquer à mon compte que ce qui si trouve ; voilà les bandes qui étaient sur les paquets. Je n'ai pas encore compté les trois paquets de 1 000 (L) chaque en 5 (L).

Mille amitiés de ma part à tous nos Messieurs et soyez persuadé de l'amitié de votre serviteur. Signé : Tonton.

Numéro 8 :

Messieurs,

Si vous voulez rétablir la correspondaonce, il faut nécessairement que vous veniez en force dans ce pays et vous prendrez un batteau et des marins de force et passerez sans crainte de l'autre côté et tout yra bien ; il est bien malheureux qu'Etienne n'ait pas été dans la place de Préjan, je vous assure qu'il n'aurait point eu de mal, ni ceux qui auraient été avec lui et qu'ils auraient embarqué, mais malheureusement tous les hommes ne sont pas braves. Je ne peut m'empêcher de murmurer contre Préjean de s'être laissé prendre par deux Nationaux et dix habitants de la paroisse dont un d'eux voulut tirer sur lui, qui rata cinq fois et ne put jamais tirer, et Préjean et ses compagnons jetterent leurs armes et furent (se) rendre à eux, peut on jamais voire une semblable poltronnerie. Repassez donc Etienne et Auguste et ne nous arrêtons pas à pleurer. Il y a quelque argent, je ne peut vous dire combien.

Signé : Guillaume.

Numéro 9 :

Le 1^{er} de janvier.

Nous n'avons point trouvé mon cher Carlis la lettre que vous demandez à moins que ce soit une des deux que je vous envoie. Vous savez sans doute le malheureux événement qui a eu lieu à Saint-Briac.

Je n'ai pu faulte d'hommes sauver ces malheureux. Beaumont vous a fait passer les dépêches apportées par eux. J'ai bien peurt pour ma famille que ces messieurs ne parlent. Je ne compte plus partir.

Tout à vous. Va toujours, Parents et amis vous disent mille choses.

Numéro 10 :

Le 2 de janvier.

Malgré toutes mes démarches, mon cher Carlis, notre ami, Prijean n'a pu être délivré. Jamais je n'ai pu faire marcher les gens de ce pays.

Cela est d'autant plus malheureux qu'il n'y avait rien de plus aisé que de les enlever, Beaumont m'avait écrit à cet effet, je me suis donné tous les mouvements possible inutilement. Les suites de l'affaire de Saint-Briac tiennent tous nos gens dans la crainte. Ces malheureux s'entre-accusent réciproquement et en dénonce tous les jours de nouveaux. On les conduit aujourd'hui à Saint-Malo et après à Rennes. Si nos amis sont avertis ils pourraient bien les enlever sur la route. Dimanche ne vous porte point de botte. Je vous ai mandé dans une de mes précédentes, pourquoi je n'ai pu en faire faire. Mandez nous par le porteur comment tout va, les dépêches doivent vous être parvenues, vengeront nous bientôt nos amis. Tant de retard, je crois, pourrait nuire à la cause. Notre ville est sans garnison et sans pain, la disette est la plus grande, tout y manque en général, excepté les assignats ; on en a fait partir il y a trois jours 200 hommes déguisés en chouans. Ils ont été par Dinan, ils doivent se répandre dans les campagnes, vous devinez pourquoi. Je vous serai obligé de me mander par Dimanche si vous recevez tous tous les papiers publics que je vous envoyent. Tout à vous. Signé : Va toujours.

J'arrive de Saint-Briac. J'y avais été avec trois braves de mes amis pour ralié ceux de cet endroit qui ne sont pas considérable. Je n'ai pu voire que Joson et son camarade, nous contions (comptions) sur des hommes que Guillaume devait nous envoyer mais ils ne sont pas venu.

Numéro 11 :

Mon cher Carlis.

A peine eume nous reçu votre agréable billet que nous nous mimes en devoir de chercher cette lettre que vous désirez, nous feuilletâmes en vain (vain) deux paquets de lettres, et nous voyons avec douleur qu'aucune ne pouvait nous arranger.

Cependant on se décide a vous envoyer deux lettres que vous devez recevoir, mais aucune des deux n'est celle que vous attendez, quelque temps après et malheureusement trop tard care (car) le commissionnaire était parti nous nous rappelons un autre paquet à vous appartenant, nous y trouvons avec joie et avec chagrin ce que vous nous demandiez, nous sommes dans la douleur de cette méprise. Cependant nous sommes un peu consolés d'avoir trouvé un commissionnaire qui peut vous la remettre de suite. Le triot se réunit à moi pour vous offrir ses vœux et respects. La grande ville est fort tranquille, il n'y a plus de troupes, Va toujours vous instruira du reste.

Je suis votre dévoué.

Signé : Boscobel.

2 janvier. 7 heures du matin.

Numéro 12 :

Monsieur,

J'ai fait la commission, comme vous m'avez dit mais le commissionnaire n'a pas attendu la réponse parce qu'il lui a falut apporter les pacquets que vous recevez. Il y a eu un débarquement ou quatre hommes ont été pris seulement. J'ai reçu une lettre de Beaumont mais il ne saurait aller à cheval et peu à pied.

Signé : Pierre Sinard.

Numéro 13 :

C'était en se rembarquant qu'ils furent arrêté, ils ont très bien fait leur déclaration, ils ont dit qu'ayant entendu parler qu'il y avait une amnistie en France, ils étaient venus pour en profiter.

Signé : Guillaume.